

Convocation en date du : 24 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de pouvoirs donnés : 4

Nombres de votants : 21

Nombre de voix : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU 01 JUILLET 2024 à 18H30**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, **Pierre JULIEN**.

Étaient présents :

Pierre JULIEN, Maire,

J. KLUGHERTZ, J. PANO, P. METTAVANT, H. PETITCOLAS, R. DEPRUGNEY,

P. CHAUVET, Adjoints,

J. CHARRONT, M.O. FOUQUET, D. MICHEL Conseillers Municipaux Délégués,

J. DELECROIX, A.S. OSTIN, L. STEMART, K. GLATIGNY, I. DIDELOT, F. SCHNEIDER, M.

CHIBANE, Conseillers municipaux

Absents excusés :

C. TISSIER qui a donné pouvoir à M.O. FOUQUET, S. ROUYER qui a donné pouvoir à J.

PANO, D. PINCHEDEZ qui a donné pouvoir à P. JULIEN, A. SOLDNER qui a donné pouvoir

à F. SCHNEIDER, S. FRANZONI.

Absent : Y. KOECHER

Un scrutin a eu lieu, M.O FOUQUET et J. PANO ont été nommées pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°4

**TARIFS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE
Application au 01/09/2024**

Rapporteur : Hélène PETITCOLAS

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 761 Contributions reçues

Télétransmission : oui

Mme PETITCOLAS expose les tarifs périscolaire et extrascolaire de la commune qui entreront en application au 1^{er} septembre 2024.

M. le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 26/06/2024 et que la convocation a été faite le 24/06/2024.



M. Maire

JULIEN

Désignations	Du 01/09/2024 au 31/08/2025			
ACCUEIL PERISCOLAIRE				
Quotient CAF	QF ≤ à 400€	401€ ≤ QF ≤ 800€	801€ ≤ QF ≤ 1200€	QF ≥ 1201€
Enfants custinois				
. Matin	1,37	1,56	2,24	2,40
. Soir (dont goûter)	2,37	2,68	3,80	3,94
. Matin et soir (dont goûter)	3,36	3,80	5,40	5,62
Enfants extérieurs				
. Matin	2,15	2,51	3,17	3,30
. Soir (dont goûter)	3,50	3,94	5,40	5,56
. Matin et soir (dont goûter)	4,92	5,56	7,59	7,74
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE				
Vacances scolaires	Tarif brut sans déduction des ATL			
Quotient CAF	QF ≤ à 400€	401€ ≤ QF ≤ 800€	801€ ≤ QF ≤ 1200€	QF ≥ 1201€
Enfants custinois				
Repas	4,50	4,50	4,50	4,50
. Journée : semaine à 5 jours	3,24	3,66	7,74	7,86
. Journée : semaine à 4 jours <i>(sans mercredi)</i>	4,70	5,25	9,31	9,45
. 1/2 journée : semaine à 5 jours	4,06	4,57	6,53	6,68
. 1/2 journée : semaine à 4 jours <i>(sans mercredi)</i>	4,78	5,37	7,33	7,47
Enfants extérieurs (uniquement territoire bassin de Pompey)				
Repas	4,50	4,50	4,50	4,50
. Journée : semaine à 5 jours	15,18	17,15	27,54	28,95
. Journée : semaine à 4 jours <i>(sans mercredi)</i>	16,64	18,74	29,13	30,54
. 1/2 journée : semaine à 5 jours	10,15	11,46	15,80	17,20
. 1/2 journée : semaine à 4 jours <i>(sans mercredi)</i>	10,88	12,25	16,60	18,01
MERCREDIS LOISIRS				

M. le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 26/06/2024 et que la convocation a été faite le 24/06/2024.



<u>Quotient CAF</u>	QF ≤ à 400€	401€ ≤ QF ≤ 800€	801€ ≤ QF ≤ 1200€	QF ≥ 1201€
Enfants custinois				
. Repas	4,50	4,50	4,50	4,50
. Journée	3,24	3,66	7,74	7,86
. 1/2 journée	4,06	4,57	6,53	6,68
Enfants extérieurs				
. Repas	4,50	4,50	4,50	4,50
. Journée	15,18	17,15	27,54	28,95
. 1/2 journée	10,15	11,46	15,80	17,20
Garderie enfants (temps extrascolaire)				
. Matin de 7h30 à 8h45	1,60			
. Soir de 17h15 à 18h00	1,10			
Accueil périscolaire	Tarif par jour et par enfant			
. Supplément enfant non inscrit ou hors délai	3,15			
. Supplément pour retard du soir	6,30			
Accueils vacances et mercredis	Tarif par jour et par enfant			
. Supplément enfant non inscrit ou hors délai	6,30			
. Supplément pour retard du soir	6,30			

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. le Maire

 Pierre JULIEN


M. le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 26/06/2024 et que la convocation a été faite le 24/06/2024.

Maire
 JULIEN

